Linky au TGI de Rennes – Vers l'interdiction de ces compteurs ?

Photo : https://www.next-up.org/linky/Stop_A_Linkysition_Mouvement _Citoyen_1280.jpg

Dans la lutte du pot de terre (les opposants au nouveau compteur Linky) contre le pot de fer (Enedis ex ERDF, filiale à 100% d'EDF) nous sommes réellement entrés dans la phase judiciaire comme je le signalais dans mon précédent billet sur le sujet.

Les collectifs d'usagers opposants au compteur Linky, de plus en plus nombreux et déterminés, ont chargé un avocat de plaider leur cause devant le tribunal de Grande instance de Rennes le 18 avril 2018. Maître Jean-Pierre Joseph a évoqué devant les juges les différents troubles physiques observés par de nombreux utilisateurs de ces compteurs ainsi que les atteintes aux libertés individuelles menacées par l'analyse possible des comportements à partir des données collectées.

La décision du tribunal est attendue le 31 mai prochain.

L'Ouest France du 19 avril 2018 rend compte de cette démarche dans cet article.